ARINTHOD

Procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre 2026 à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12/08/2026, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Christine BORSKI, Myrtille BROCHOIRE, Jean DAVID, Joséphine JACQUENOD, Anthony LAGARDE, Stéphanie LECOULTRE, Florent JOURDAIN, Audrey ACQUISTAPACE, Eric JACQUEMIN, Estelle PELLIER, Guy DUPUIS, Katleen LE LOUARNE, Philippe MONNERET, Virginie FAVIER, Laurent GRAND, Gérard MICHAUD.

Absents excusés : Pascal GIROD, Elise PELLIER.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphanie LECOULTRE

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/07/2026

  Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/07/2026.
  Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30/07/2026

- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

  En matière de droit de préemption
  Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
148 ZA 94 148 ZA 96	Maison	10 route du Mal Pommier - Chisséria	VITTOR Benoît	MARIA Christian Saint-Claude

  En matière d'assurance
  Le maire informe le conseil municipal du remboursement par Groupama d'un montant de 3 536,60 € sur le sinistre de l'église.

  En matière de finances
  Le maire rend compte au conseil municipal de la décision modificative de mouvement de crédits, comme suit :

Section	Imputation	Objet	Augmentation crédits	Diminution de crédits
Investissement	165	Remboursement dépôt de garantie	535 €	
Investissement	2152	Signalisation		535 €
TOTAL			**535 €**	**535 €**

2. FINANCES

- Projet secteur rue des Tilleuls/rue Porte Dessus : demande de subvention sur l'étude d'opportunité et de programmation auprès de l'Etat au titre de la DETR, Fond vert ingénierie, auprès de l'Europe et Région au titre du programme LEADER

Pour le financement de cette étude d'un montant de 41 850 €, le maire propose au conseil municipal de solliciter plusieurs subventions :
Auprès de l'Etat au titre au titre du Fond vert ingénierie
Auprès de l'Europe-Région au titre du programme LEADER 2023/2027

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la proposition du maire

3. FISCALITE

Présentation des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2026
Le maire présente les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2026, et plus particulièrement la possibilité pour la commune d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), nouvel outil fiscal incitatif visant à remettre des biens vacants sur le marché locatif, issue de la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Ensuite, le maire demande au conseil municipal s'il souhaite, au vu des estimations réalisées, instituer la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pour 2027, sachant que le rapport se situerait entre 2432 € et 10 279€ selon le taux appliqué.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas instituer la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pour 2027.

4. PERSONNEL

-Création d'un emploi permanent au service technique à temps complet et d'un emploi permanent au service administratif à temps non complet

Suite à la réorganisation du service administratif et aux besoins du services technique, il convient de créer, des emplois permanents.

Le maire propose au conseil municipal de créer :
-un emploi permanent au service technique à temps complet
-un emploi permanent au service administratif à temps non complet

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi permanent au service technique à temps complet et un emploi permanent au service administratif à temps non complet et d'inscrire ces emplois au tableau des effectifs du personnel

5. PROJETS

- Positionnement sur la participation communale sur la réfection des sols des arcades

Suite aux propositions reçues concernant les travaux de réfection des sols des arcades, le Maire présente la proposition ci-après d'aides communales étudiée par le cabinet d'études SOLIHA.

proposition d'aide communale

			coût HT	coût TTC	aide communale	reste à charge
	TRAVAUX PREPARATOIRES		2 280,00 €	2 736,00 €	200 €/m²	
					2 736,00 €	
SECTEUR 1	3 RUE DES ARCADES	19,55 m²	5 667,63 €	6 825,15 €	3 910,00 €	2 915,15 €
	5 RUE DES ARCADES	13,25 m²	4 080,32 €	4 896,38 €	2 650,00 €	2 246,38 €
	7 RUE DES ARCADES	13,47 m²	4 027,34 €	4 832,81 €	2 694,00 €	2 138,81 €
	9 RUE DES ARCADES	8,32 m²	2 596,53 €	3 115,83 €	1 664,00 €	1 451,83 €
	11 RUE DES ARCADES	12,08 m²	3 503,07 €	4 203,68 €	2 416,00 €	1 787,68 €
	13 RUE DES ARCADES	14,00 m²	4 613,10 €	5 535,71 €	2 800,00 €	2 735,71 €
	15 RUE DES ARCADES	14,70 m²	4 259,42 €	5 111,30 €	2 940,00 €	2 171,30 €
	17 RUE DES ARCADES	13,04 m²	4 022,79 €	4 827,34 €	2 608,00 €	2 219,34 €
	19 RUE DES ARCADES	14,60 m²	4 235,50 €	5 082,60 €	2 920,00 €	2 162,60 €
	23 RUE DES ARCADES	19,39 m²	5 945,48 €	7 134,57 €	3 878,00 €	3 256,57 €
	25 RUE DES ARCADES	12,04 m²	3 782,10 €	4 538,52 €	2 408,00 €	2 130,52 €
SECTEUR 2	29 RUE DES ARCADES	4,59 m²	1 388,48 €	1 666,17 €	918,00 €	748,17 €
	31 RUE DES ARCADES	11,25 m²	3 543,13 €	4 251,75 €	2 250,00 €	2 001,75 €
	33 RUE DES ARCADES	21,69 m²	7 691,23 €	9 229,47 €	4 338,00 €	4 891,47 €
	35 RUE DES ARCADES	22,90 m²	7 087,25 €	8 504,70 €	4 580,00 €	3 924,70 €
	37 RUE DES ARCADES	31,59 m²	10 110,98 €	12 133,17 €	6 318,00 €	5 815,17 €
	39 RUE DES ARCADES	16,01 m²	4 983,03 €	5 979,63 €	3 202,00 €	2 777,63 €
	41 RUE DES ARCADES	27,42 m²	8 744,55 €	10 493,46 €	5 484,00 €	5 009,46 €
	43 RUE DES ARCADES	17,23 m²	5 212,08 €	6 254,49 €	3 446,00 €	2 808,49 €
SECTEUR 3	2 PL DE LA FONTAINE	22,16 m²	6 703,40 €	8 044,08 €	4 432,00 €	3 612,08 €
	3 PL DE LA FONTAINE	31,13 m²	9 636,83 €	11 564,19 €	6 226,00 €	5 338,19 €
	4 PL DE LA FONTAINE	19,75 m²	6 229,38 €	7 475,25 €	3 950,00 €	3 525,25 €
	5 PL DE LA FONTAINE	24,45 m²	7 816,13 €	9 379,35 €	4 890,00 €	4 489,35 €
	6 PL DE LA FONTAINE	19,93 m²	6 248,83 €	7 498,59 €	3 986,00 €	3 512,59 €
	7 PL DE LA FONTAINE	18,15 m²	5 710,38 €	6 852,45 €	3 630,00 €	3 222,45 €
	1 RUE DE LA POYAT	61,45 m²	22 760,63 €	27 312,75 €	12 290,00 €	15 022,75 €
		504,14 m²	162 899,49 €	195 479,39 €	103 764,00 €	91 915,39 €

			aide communale	reste à charge
SECTEUR 1	154,44 m²	49 033,24 €	58 839,89 €	26 978,00 €	22 300,74 €
SECTEUR 23	349,70 m²	113 866,25 €	136 639,50 €	69 940,00 €	66 699,50 €

SECTEUR 1	mini	1 664,00 €	1 451,83 €
	maxi	3 910,00 €	3 256,57 €
	moyenne	2 452,55 €	2 027,34 €

Après discussion et échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'apporter un financement à hauteur de 50% du coût des travaux, si les propriétaires sont prêts à s'engager sur ces réalisations.

Une réunion avec tous les propriétaires concernés sera programmée prochainement pour leur présenter le projet dans sa globalité ainsi que le coût financier pour chacun d'entre eux.

- <u>Point sur futurs travaux place des remparts</u>

Pour ces travaux, une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour l'accessibilité ont été déposées auprès des services compétents.
L'éclairement de la place a été défini avec l'entreprise PHIL ELEC et communiqué au maître d'œuvre.
Les travaux par l'entreprise JSTP doivent commencer prochainement.
Deux subventions ont été sollicitées, une auprès de l'Etat et une auprès du département.

- <u>Point sur le projet de création de liaisons douces</u>

Les tracés des deux liaisons ont été finalisés par le maître d'œuvre ALIA-GE. Ceux-ci seront à transmettre pour avis au département avant acquisition des différentes parties de parcelles auprès des propriétaires concernés.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Agence postale communale
  Le conseil municipal décide d'ouvrir l'agence postale communale du mardi au samedi avec les horaires suivants :
  mardi : 10h – 13h
  mercredi : 15h30 – 18h30
  jeudi : 10h – 13h
  vendredi : 15h30 – 18h30
  samedi : 9h – 12h

  Concernant l'agent à recruter, l'offre d'emploi sera publiée très prochainement et les candidats reçus à partir du 10 octobre pour un recrutement effectif au 01/11/2026.
  L'agent retenu interviendra temporairement dans les locaux de la Poste actuelle dans l'attente de la mise à disposition des locaux au 1 place des remparts.

- Lecture du courrier de Nicolas CALLAND, président du FCPM relatif au non-respect du règlement par un commerçant lors de la braderie du 15/08/2026

- Clôture stade de football
  Le plan de financement de cette opération a été modifié comme suit :

Subvention Etat au titre de la DETR	: 3 706 €
Subvention Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide aux Football Amateur	: 5 000 €
Fonds de concours de Terre d'Emeraude Communauté	: 2 902 €
Autofinancement	: 2 903 €

- Vente du bâtiment communal, 3 rue Porte Dessus
  L'acheteur ayant déposé le bilan, la transaction n'a pas eu lieu. Le bâtiment sera remis en vente sous les mêmes conditions que précédemment par l'agence IAD France.

- Maison de santé
  Pascal GIROD proposera prochainement une visite du chantier de la maison de santé

- Noël des Anciens
  Christine BORSKI informe le conseil municipal qu'à partir de cette année, les bons d'achat ne seront plus envoyés à chaque bénéficiaire mais à retirer par ces derniers en mairie lors d'une permanence.

- Nouveaux arrivants :
  Pour 2027, le conseil municipal prévoit l'organisation d'une manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

La secrétaire
Stéphanie LECOULTRE